



Achat a plusieurs / comment faire pour la succession ?

Par **oceane974**, le **14/01/2015** à **19:52**

Bonjour,

j'ai acheté un appartement avec une personne qui n'est pas en couple avec moi.
je souhaite savoir comment faire pour protéger le bien en cas de décès.

Le but étant qu'en cas de décès la moitié du bien revient à l'autre.

Comment faire?

Merci d'avance

Océane

Par **domat**, le **14/01/2015** à **20:25**

bjr,

si vous achetez le bien en indivision avec chacun 50%.

au décès d'un indivisaire, ses héritiers reçoivent les 50%.

vous pouvez acheter avec un démembrement croisé, chacun achetant la nue propriété de sa part et l'usufruit de la part de l'autre ou prévoir une clause de tontine.

voyez un notaire pour plus de précisions.

cdt

Par **janus2fr**, le **14/01/2015** à **20:28**

Bonjour,

A priori, l'achat est déjà fait...